



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

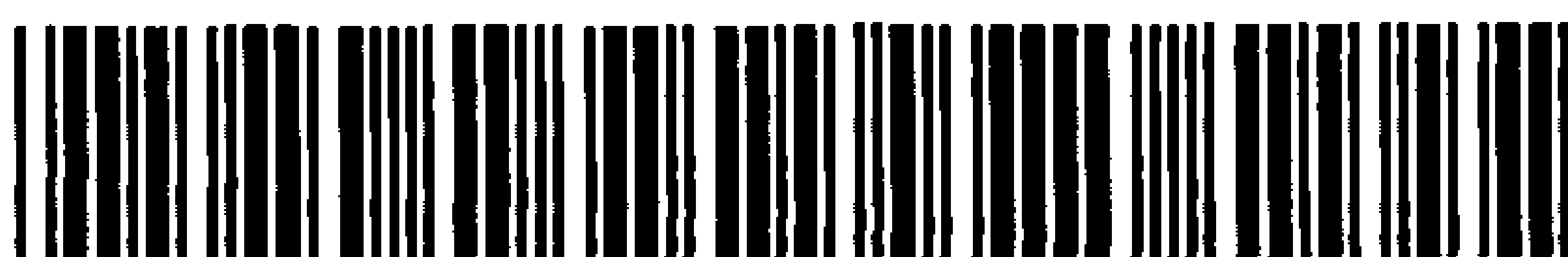
Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 00617

Numéro SIREN : 808 892 475

Nom ou dénomination : HOLDING KRAFT

Ce dépôt a été enregistré le 24/07/2015 sous le numéro de dépôt 70104



1507017301

DATE DEPOT : 2015-07-24

NUMERO DE DEPOT : 2015R070104

N° GESTION : 2015B00617

N° SIREN : 808892475

DENOMINATION : HOLDING KRAFT

ADRESSE : 8 rue du Caire 75002 Paris

DATE D'ACTE : 2015/06/01

TYPE D'ACTE : DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE

NATURE D'ACTE : NOMINATION DE COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE ET S

DB:U-6180C

153 617

HOLDING KRAFT

Société par actions simplifiée au capital de 100 euros
Siège social : 8, rue du Caire (75002) – Paris
808 892 475 RCS Paris

tribunal
de Paris
déposé le :
24 JUL. 2015

Sous le N°

70104

**PROCÈS-VERBAL
DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
EN DATE DU 1^{er} JUIN 2015**

Le premier juin deux mille quinze à Paris,

Antoine Caudron, demeurant 8, rue du Caire, 75002 – Paris, en sa qualité d'associé unique de la société,

APRÈS AVOIR EXPOSÉ QUE

La société ayant constitué une autre société par action simplifiée, qu'elle contrôle, elle est tenue, en application des dispositions de l'article L.227-9-1 du code de commerce, de procéder à la désignation d'un commissaire aux comptes.

A PRIS LA DECISION RELATIVE A L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

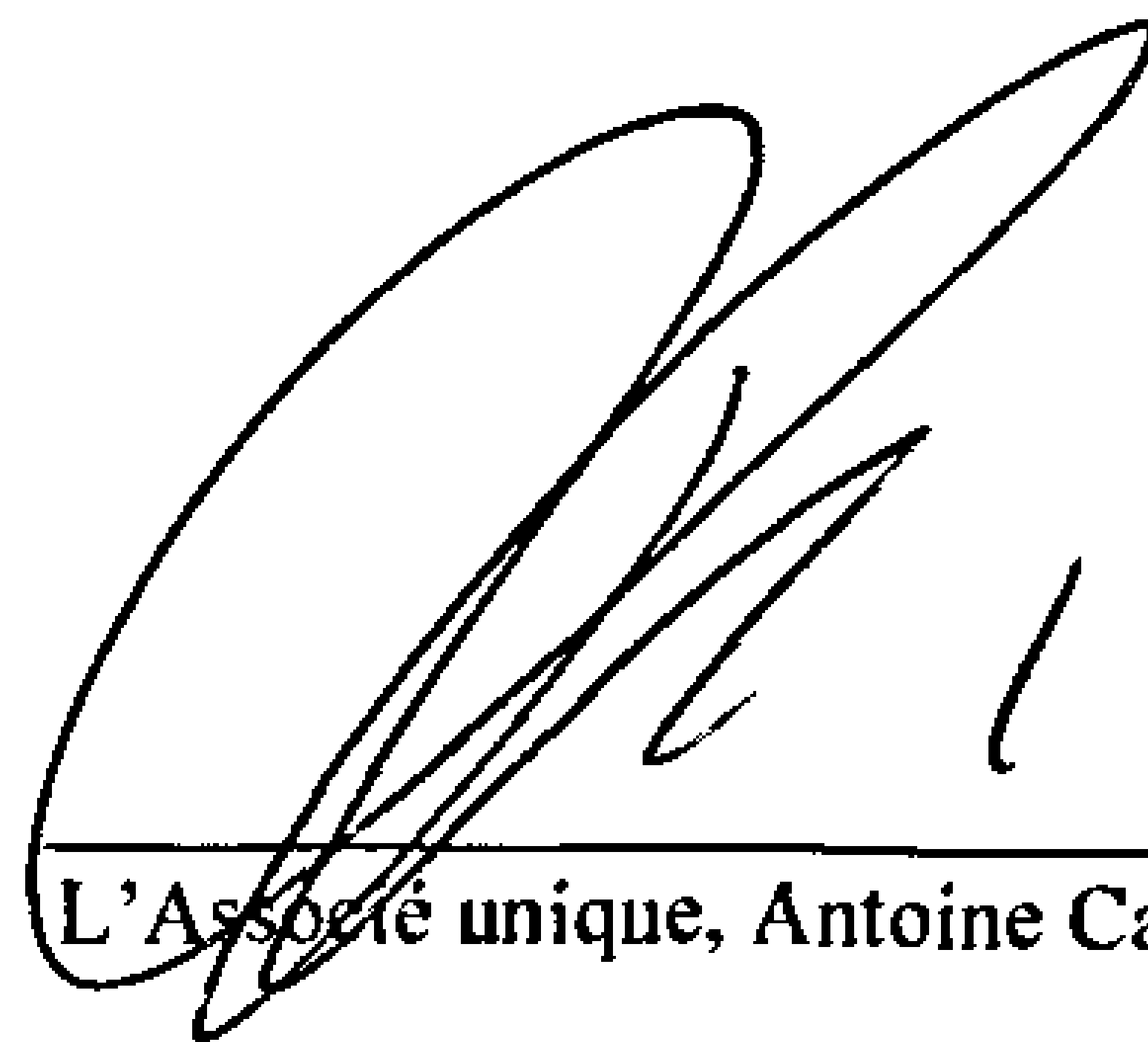
- Désignation d'un Commissaire aux comptes titulaire et d'un commissaire au compte suppléant

L'Associé Unique désigne, à compter de ce jour et pour une durée de six exercices :

- Antoine COCQUEBERT, Cabinet Wired, 7 rue Bridaine – 75017 Paris, comme commissaire aux comptes titulaire ; et
- Vincent BEGUIN, Cabinet FIGERC – Groupe Cogedis, 10, rue de Témara – 78100 Saint Germain-en-Laye, comme commissaire aux comptes suppléant.

Les Commissaires aux comptes ont fait savoir par avance qu'ils acceptaient ces fonctions et n'étaient frappés d'aucune mesure ou incompatibilité susceptible de leur en faire interdire l'exercice.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné au registre prévu par la loi.



L'Associé unique, Antoine Caudron